

Image not found or type unknown



Licenciement pour des sms

Par **Kiyanne**, le **03/05/2018** à **00:01**

Bonjour,voila je suis vendeuse dans une équipe exclusivement féminine.l ambiance n est pas toujours au beau fixe mais bon.je me suis rapproché d une collègue et nous avons eu quelques conversation par sms ou nous critiquons notre hiérarchie lorsque nous étions en colère.J ai dit des choses insultantes sur mes supérieurs.ces sms on été montré aux personnes en question.mon employeur peut il me licencier pour faute grave alors que les sms étaient envoyés sur mon temps libre dans un cadre privé?j ai besoin d aide urgemment je ne peux pas perdre mon emploi merci de vos reponses

Par **P.M.**, le **03/05/2018** à **08:59**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir si ces sms ont été publiés sur le téléphone professionnel ou privé...